



# RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

## 1. PRESENTATION DE L'ELEVAGE ET DE SON PROJET

Jean-François ROBERT (57 ans) est éleveur de porcs sur la commune de PLANCOET au sein la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT, l'élevage est existant depuis 1970. Il gère son exploitation situé sur deux sites avec l'aide de trois salariés (dont le fils de Jean-François, futur éleveur).

Le site 1 « Halouze » à PLANCOET a fait déjà l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 21 février 2006 modifié en date du 18 juillet 2011 pour un élevage porcin de 3527 Animaux Équivalents (PAE), répartis comme suit :

- 70 places maternité (210 PAE)
- 249 places gestante-verraterie (747 PAE)
- 24 places quarantaine (24 PAE)
- 1413 places post sevrage (283 PAE)
- 2263 places engraissement (2263 PAE)

Le site 2 « La Lieurais » à SAINT-MELOIR DES BOIS et SAINT MICHEL DE PLELAN a fait déjà l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 8 février 1988 modifié en date du 27 août 2004 pour un élevage porcin de 1143 Animaux Équivalents (PAE), répartis comme suit :

- 32 places maternité (96 PAE)
- 135 places gestante-verraterie (405 PAE)
- 550 places post sevrage (110 PAE)
- 532 places engraissement (532 PAE)

Le projet présenté permettra d'augmenter la production sur le site 1 « Halouze » en rapatriant les places du site 2 « La Lieurais » ce qui améliorera les conditions d'élevage ainsi que le niveau sanitaire du site.

Cela engendrera la construction d'un nouveau bâtiment engraissement et quarantaine avec une mise en place d'un laveur d'air ainsi qu'un aménagement des bâtiments existants. Sur le site 2, seules les fosses seront utilisées pour stocker le lisier. Les bâtiments seront désaffectés et fermés.

Afin de résorber un maximum d'azote produit par son cheptel, la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT traite une partie du lisier produit sur sa station. Le lisier brut restant, le fumier et l'effluent issu du traitement sont épandus sur les terres en propre de l'exploitation et sur les terres d'un prêteur qui met à disposition depuis 1995.

La station est en fonctionnement depuis le 5 juillet 2007.

Cette activité est soumise à autorisation au titre de la législation sur les installations classées), rubriques n°3660-b et 2102-1.

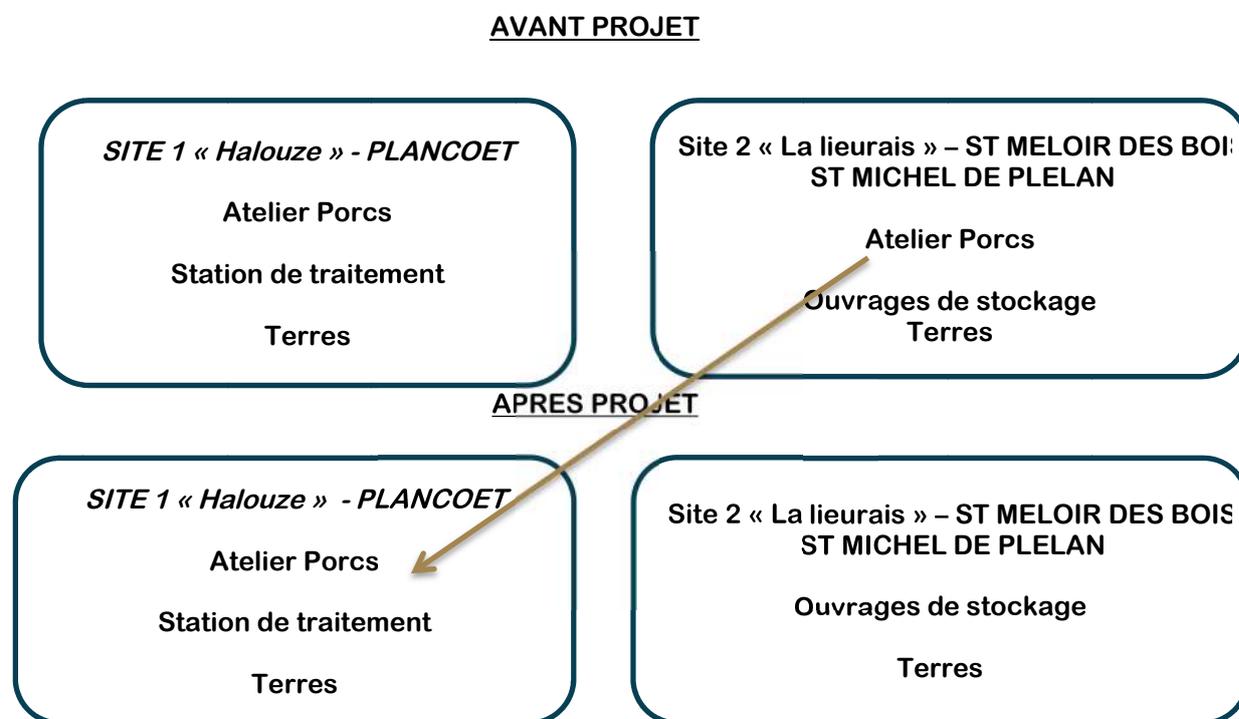
Après projet, le site 1 accueillera un élevage porcin de 4 535 PAE, réparties comme suit :

- 84 places maternité (252 PAE)
- 290 places gestante-verraterie (870 PAE)
- 48 places quarantaine (48 PAE)
- 1830 places post sevrage (366 PAE)
- 2999 places engraissement (2999 PAE)

## Productions NPK après restructuration

PRODUCTION AVANT PROJET								PRODUCTION APRES PROJET							
Catégorie	Nombre	Azote (uN)		Phosphore (uP205)		Potasse (uK)		Catégorie	Nombre	Azote (uN)		Phosphore (uP205)		Potasse (uK)	
		Produit / animal	Maitrisable	Produit / animal	Maitrisable	Produit / animal	Maitrisable			Produit / animal	Maitrisable	Produit / animal	Maitrisable		
SITE 1 "Halouze"								SITE 1 "Halouze"							
Truies présentes	296	14,5	4292	11	3256	9,60	2842	Truies présentes	321	14,3	4590	11	3531	9,30	2985
								Truies présentes	22	12,6	277	11,8	260	15,00	330
								Truies non productive	48	7,8	374	4,35	209	4,77	229
Porcelets produits	8400	0,4	3360	0,25	2100	0,35	2940	Porcelets produits	10550	0,39	4115	0,23	2427	0,31	3271
Pores produits	8200	2,7	22140	1,45	11890	1,93	15826	Pores produits	10300	2,6	26780	1,45	14935	1,59	16377
								Lavage d'air			910				
<b>TOTAL</b>			<b>29792</b>		<b>17246</b>		<b>21608</b>	<b>TOTAL</b>			<b>37046</b>		<b>21361</b>		<b>23192</b>
SITE 2 "La Lieurais"								SITE 2 "La Lieurais"							
Truies présentes	151	14,5	2190	11	1661	9,60	1450	Truies présentes	0	14,3	0	11	0	9,30	0
Porcelets produits	2576	0,4	1030	0,25	644	0,35	902	Porcelets produits	0	0,39	0	0,23	0	0,31	0
Pores produits	1596	2,7	4309	1,45	2314	1,93	3080	Pores produits	0	2,6	0	1,45	0	1,59	0
								Porcs produits	0	2,6	0	1,45	0	1,59	0
<b>TOTAL</b>			<b>5340</b>		<b>2958</b>		<b>3982</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DES 2 SITES</b>			<b>35132</b>		<b>20204</b>		<b>25589</b>	<b>TOTAL DES 2 SITES</b>			<b>37046</b>		<b>21361</b>		<b>23192</b>

## Schéma de présentation du projet :



Augmentation des effectifs présents sur le site 1 et produits Passage de 3527 à 4535 Places Animaux Équivalents (PAE) Passage de 2263 à 2999 emplacements en porcs charcutiers <b>Élevage soumis à autorisation (dépassement du seuil de 2000 emplacements de porcs charcutiers)</b>
<b>Conclusion</b> <b>Le projet justifie une procédure complète de demande d'autorisation avec enquête publique</b>

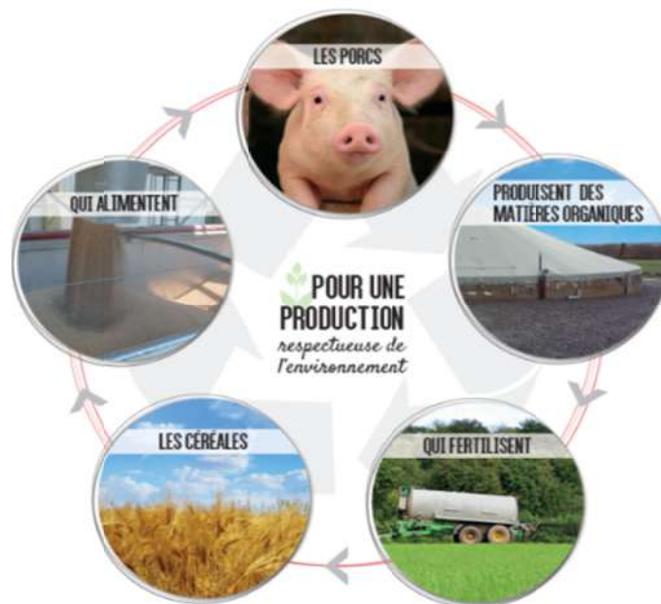
Ce dossier intègre donc les éléments du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique indiqués dans l'article R181-13 du Code de l'Environnement et ceux de l'Étude d'Impact en accord avec l'article R122-5 du Code de l'Environnement.

### Art. R122-5

I. Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et aux incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

Ce projet, mûrement réfléchi, est motivé par les points suivants :

- **Maintenir la valeur ajoutée à l'échelon du territoire et réduire au maximum l'impact carbone sur l'environnement. Il s'agit en effet de travailler en circuit court pour engraisser la totalité des porcelets nés sur place et abattus dans un abattoir local.**
- **Conforter les emplois existants sur le site.**
- **Assurer l'avenir avec l'installation du fils de Jean-François ROBERT, avec un projet qui leur est cher.**
- **Disposer d'un outil de production porcine aux normes (bien-être animal, Environnement), performant et moderne.**
- **Cette production s'inscrit dans un ensemble cohérent et durable de productions végétales et animales : les porcs produiront des effluents qui serviront à fertiliser les terres exploitées par la SCEA.**
- **Les cultures seront valorisées : l'aliment est fabriqué à la ferme à partir des céréales produites sur l'exploitation et fertilisées avec les déjections de l'élevage.**
- **Le projet permettra d'optimiser la fabrique d'aliments sur place.**
- **Ce projet permet également de mieux répondre à la réglementation bien-être animal en permanente évolution.**



Ce cycle VERTUEUX garantit une activité d'élevage qui tient compte du lien au sol sur les plans agronomiques et nutritionnels.

Le projet est un projet économique, social et environnemental.

Pour la gestion des déjections, une partie du lisier est traité sur la station qui fonctionne depuis 15 ans.. Les effluents restants (lisier brut, fumier, effluents issus du traitement) sont épandus sur les terres en propre de l'exploitation et sur celles d'un prêteur qui met à disposition depuis 27 ans. Le résidu solide issu de la station est exporté hors du plan d'épandage.

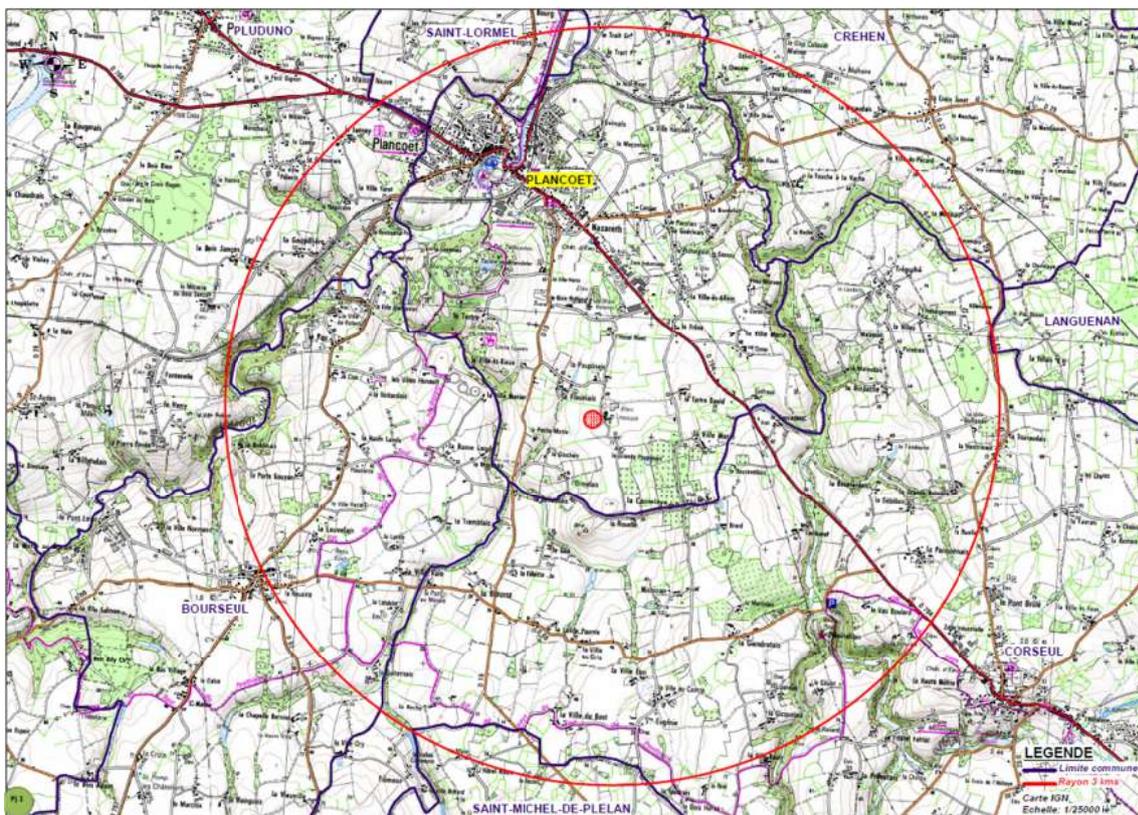
Ce projet s'accompagne donc de l'étude d'un plan d'épandage agricole visant à une gestion agronomique des fertilisants organiques générés par l'élevage. La surface épandable retenue est de 126,2 ha pour 131 ha de SAU totale.

Les terres de la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT représentent 88 % des terres inscrites.

Les parcelles épandables sont réparties sur les communes de PLANCOET (65,9%), SAINT-MICHEL DE PLELAN (34,5%), BOURSEUL (0,6%) et SAINT-MELOIR DES BOIS (17,3%).

## 2. L'ACTIVITE D'ELEVAGE

L'exploitation agricole principale de la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT est située sur la commune de PLANCOET à environ 2.2 km au nord du centre-ville, au lieu-dit « Halouze ».



Le 2<sup>ème</sup> site est localisé au lieu-dit « La lieurais » sur la commune de SAINT MICHEL DE PLELAN à environ 8 km au sud du site 1 « halouze »,

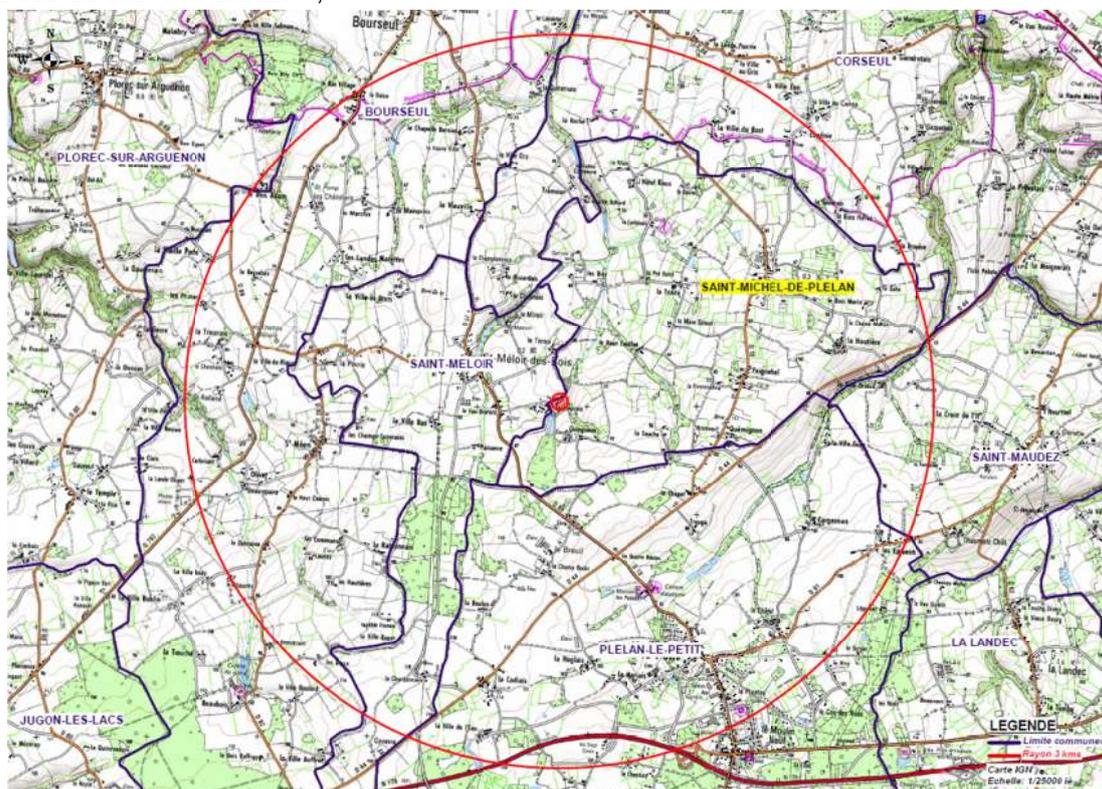


Figure 1 : Localisation des installations

Ce projet prévoit :

- L'aménagement des bâtiments existants

Les bâtiments existants ne sont pas modifiés, le nombre de places est légèrement ajusté dans le cadre de cette demande.

- La construction d'un engraissement sur le site 1 « Halouze »

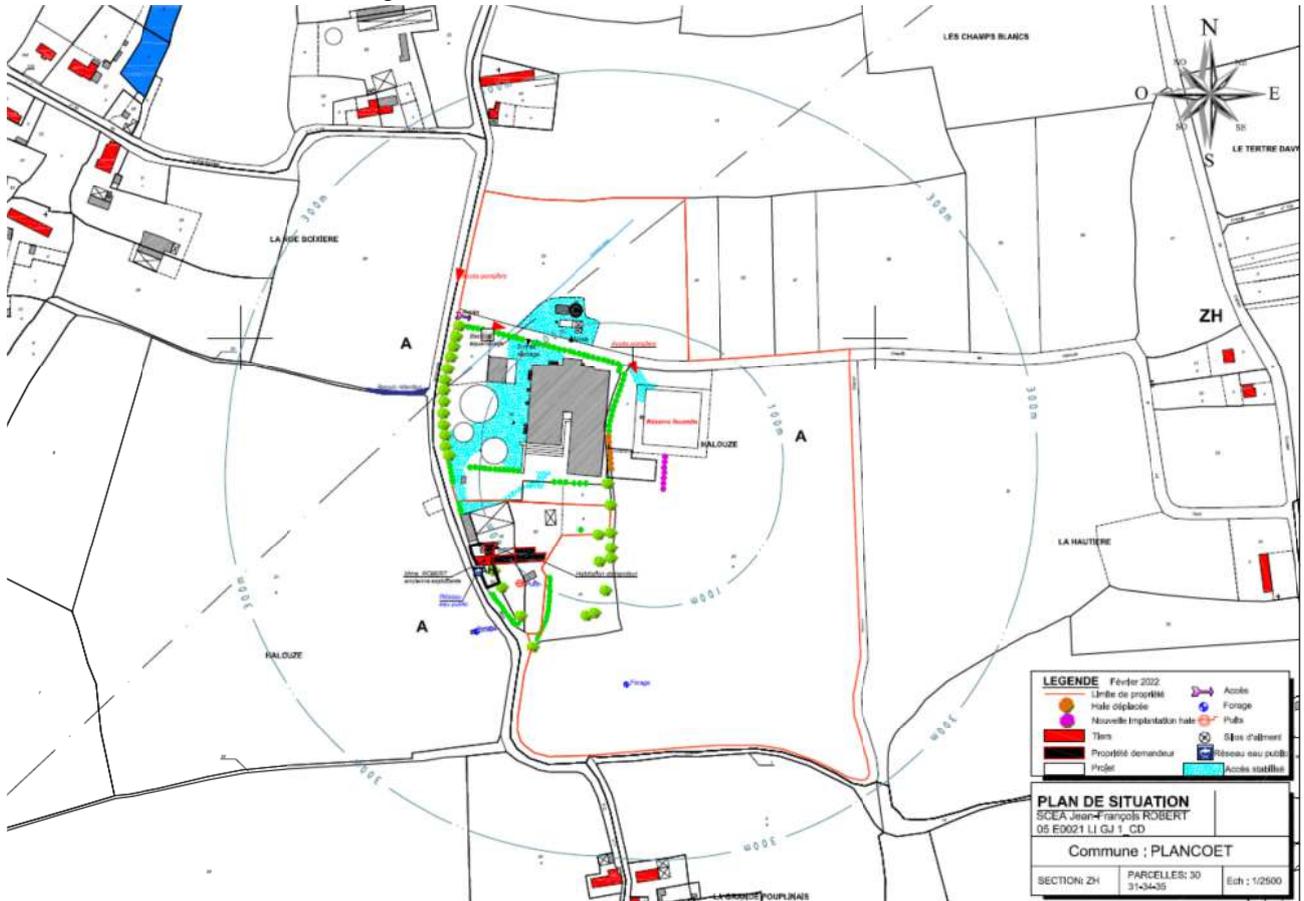


Figure 2 : Le site 1 et son environnement dans un rayon de 300 m

- Désaffectation de bâtiments sur le site 2 »La leurais » et utilisation des fosses de stockage



Figure 3 : Le site 2 et son environnement dans un rayon de 300 m

### **3. L'ALIMENTATION DES ANIMAUX**

Les porcs élevés par la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT sont nourris avec des aliments achetés et également fabriqués sur le site (Fabrique d'Aliments à la Ferme).

Sur l'exploitation, on distribue plusieurs types d'aliments par stade physiologique afin d'adapter l'apport alimentaire aux besoins de l'animal et de réduire les excès (gaspillage) des apports en protéines. Ainsi, la SCEA délivre une alimentation biphasé, en engraissement (aliment croissance, aliment finition). Il y a deux aliments en post-sevrage (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> âge) et deux aliments pour les truies (allaitantes et gestantes).

L'alimentation biphasé permet une réduction des rejets azotés de 16% et de près de 29% des rejets en phosphore par rapport à une alimentation standard.

La fabrique d'aliments du site comprend un silo tour pour le maïs et une cellule à céréales existants. Des compléments alimentaires (minéraux et oligo-éléments) sont livrés sur le site afin d'adapter les formules à chaque catégorie de porcs présents.

Les terres de la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT permettent d'approvisionner à 50% la fabrique d'aliments en maïs et céréales, le reste des céréales provient d'exploitations voisines. L'approvisionnement se fait dans un rayon de 10 km autour de l'élevage.

### **4. LA GESTION DES DEJECTIONS : PRODUCTION, STOCKAGE, EPANDAGE**

Les animaux seront logés sur sol ajouré, appelé caillebotis.

L'élevage produira exclusivement du lisier pour les bâtiments existants et en projet. Seul quelques gestantes sont sur paille (38 Tonnes par an).

L'augmentation des effectifs va induire une augmentation des volumes de lisier et d'éléments fertilisants à gérer (+8,5 % pour atteindre 7475 m<sup>3</sup> de lisier par an). Les déjections produites seront stockées dans des fosses et pré-fosses sur le site. Sont incluses dans le volume de lisier les eaux permettant de laver l'air en sortie de la porcherie en projet (223 m<sup>3</sup> par an).

La capacité de stockage disponible pour les effluents de l'exploitation est pour :

- Lisier brut restant après traitement : + 1 an
- Lisier traité (boues) : 17 mois
- Surnageant (effluent épuré) : 11,8 mois
- Résidu organique épuré : 6 mois.

Cette capacité permettra d'apporter une fertilisation adaptée au bon moment et aux bonnes doses sur les cultures.

Tout le stockage de lisier brut sera couvert (couverture des deux fosses circulaires existantes).

La quantité d'azote et de phosphore épandue est augmentée dans le cadre d'un accroissement de la taille du plan d'épandage, tout en maintenant une pression moyenne de **97 unités d'azote par hectare** (pour un maximum réglementaire de 170 unités d'azote par hectare).

Le plan d'épandage de l'installation classée porcine porte sur une surface de 131 ha de SAU répartis sur les communes suivantes :

COMMUNE	DEPARTEMENT	SAU (ha)	% surface totale
BOURSEUL	22	1	1%
PLANCOET	22	73,9	56%
PLELAN LE PETIT	22	4,3	3%
ST MELOIR DES BOIS	22	17,3	13%
ST MICHEL DE PLELAN	22	34,5	26%
TOTAL		131	100%

Les terres d'épandage sont réparties pour 56 % sur la commune de PLANCOET.

Les effluents seront épandus sur les terres de la SCEA et sur celles d'un prêteur. Les surfaces inaptes à recevoir des déjections ont été exclues du plan d'épandage (pentes, proximité d'habitations, de cours d'eau, sol mince, sol hydromorphe...). De plus, la SCEA JEAN-FRANCOIS ROBERT met en œuvre des techniques d'épandage permettant de diminuer au maximum les nuisances olfactives : épandage avec enfouisseur ou injecteur ou rampe à pendillards. Les épandages sont réalisés en totalité par une entreprise de travaux agricoles spécialisée disposant d'un matériel performant et bien entretenu.

Pour piéger les éventuelles fuites d'azote, des bandes enherbées permanentes ont été mises en place le long des cours d'eau et des couverts végétaux sont implantés sur les sols nus pendant la période hivernale.

## **5. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

Jean-François ROBERT représente la 4<sup>ème</sup> génération de sa famille sur PLANCOET. Il s'est installé en 1992 à la suite de ses parents.

Au fil des années, l'exploitation a augmenté son cheptel ainsi que son parcellaire.

Tous les salariés ont un poste de prédilection (maternité, post-sevrage, engraissement, cultures, entretien du site, gestion administrative) avec néanmoins une polyvalence et la possibilité de se remplacer sur chacun des postes.

Il n'y a pas de salarié et pas d'embauche prévue dans le cadre du projet pour l'instant.

Les bons résultats de l'élevage seront également liés au fait que les installations d'élevage sont et seront récentes (bâtiments modernes, ambiance contrôlée...). Le projet permet de moderniser l'élevage et d'assurer sa compétitivité.

L'élevage, dans son fonctionnement futur, devrait laisser apparaître un très bon niveau de performances technico-économiques, notamment lié aux capacités techniques des associés.

Le projet sera financé par prêt bancaire. Une étude économique complète a été réalisée, elle est jointe à cette demande.

## **6. L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Dans le cadre de la biosécurité avec, accord de la municipalité, une partie du chemin rural n°11 a été déclassé. Une déviation a été réalisée au frais de la SCEA. L'ensemble des accès à l'exploitation sont fermés par un portail et le site est entouré par un grillage.

Compte tenu de la configuration du site, le bâtiment en projet n'apportera pas de gêne supplémentaire par rapport à l'atelier actuel.

Les associés de la SCEA privilégient l'homogénéité du site et le choix des matériaux compatibles avec ceux existants afin de diminuer l'impact des constructions de bâtiments d'élevage.

Le projet prévoit de :

- Construire le bâtiment en projet dans l'enceinte existante et paysagée du site, afin de diminuer l'impact de la construction. Les bâtiments sont et seront bien regroupés. Ce choix garantira une unité de style, de taille et de finition sur le corps de ferme. Le volume général sera ainsi atténué, l'effet bloc sera réduit et la perception des nouveaux volumes s'inscrira en dessous du cône de vision de l'utilisateur, au niveau de la route d'accès.
- L'impact visuel sur le paysage sera bien entendu modifier mais seulement dans un périmètre rapproché. Les paramètres cités auparavant, implantation vis à vis de l'existant, éloignement des tiers, matériaux, végétation en place seront autant de facteurs limitant l'impact sur l'environnement bâti et paysager et favoriseront l'insertion dans le milieu naturel.
- Déplacement d'une haie lors de la réalisation du projet.
- Utiliser des matériaux adaptés (Sous-bassement en béton banché / Elévations en panneaux béton et bardage tôle laquée vert, toiture fibro-ciment gris naturel). Les couleurs ont été choisies pour éviter des contrastes trop prononcés avec le paysage existant.

Le site d'élevage est très bien tenu, il continuera à l'être.



**Figure 4 : Vue aérienne après projet du site d'élevage (extrait du site Google Map)**

Ce montage précédent sur vue aérienne est réalisé pour avoir une vue globale du site et du projet. Se référer au plan de masse pour les mesures et proportions exactes.

## **7. L'EAU**

Le premier cours d'eau est localisé à 370 m des bâtiments existants et à 420 m du bâtiment en projet. La fosse située sur le site 2 se situe à 27 mètres d'un cours d'eau et à 22 m d'un plan d'eau. (demande de dérogation en annexe 13).

Le site d'élevage et 100% des terres plan d'épandage sont localisés dans le bassin versant de l'Arguenon-Baie de la Fresnaye.

Les mesures suivantes sont prises pour préserver la qualité de l'eau :

- Collecte et stockage du lisier étanches et de capacité suffisante pour gérer correctement la fertilisation.
- Gestion séparée des déjections et des eaux pluviales.
- Aucune matière potentiellement polluante n'est stockée à proximité du forage de l'élevage.
- Le lisier est analysé avant chaque période d'épandage.
- Une pression moyenne en azote organique de 97 uN/ha. La balance globale azotée est déficitaire et laisse la place à une complémentation minérale.
- Le plan d'épandage prend en compte l'aptitude des sols, suivant l'hydromorphie, la profondeur du sol et la pente des parcelles, et fait l'objet d'un diagnostic érosif répertoriant les éléments de maillage bocager et les risques de fuite de l'élément phosphore dans le milieu.
- Couverture des sols en hiver : tous les sols sont couverts en hiver. Cette couverture des sols permet de limiter le lessivage de l'azote et de limiter le risque de transfert des produits phytosanitaires.
- Des bandes enherbées sont implantées pour les terres agricoles localisées à moins de 10 mètres de la bordure d'un cours d'eau défini par arrêté préfectoral. Ces bandes enherbées ont pour fonction : une atténuation hydrique, une rétention des matières en suspension, une limitation de transfert du phosphore, une limitation du transfert des produits phytosanitaires.

Les forages du site sont respectivement à 90 m et 160 m des bâtiments d'élevage existants et à 103 m, 160 m du projet (la distance réglementaire est de 35 m).

Sur notre zone d'étude, il existe un captage d'eau potable privé, la source SASSAY. L'exploitation et les parcelles d'épandage ne se situent pas dans le périmètre de ce captage.

## **8. LES ZONES NATURELLES**

Toutes ces zones sont également recensées sur la cartographie du plan d'épandage en pièce jointe n°2.

Les ensembles naturels remarquables les plus proches sont les suivants :

- Une ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : Estuaire de l'Arguenon (à plus de 3,7 km du site d'élevage et à 3,5 km des surfaces épandables).

Une zone NATURA 2000 : baie de Lancieux, baie Arguenon, archipel de St-Malo et Dinard (à 14,2 km du site d'élevage et 13,8 km de la parcelle épandable la plus proche).

**Compte tenu de l'éloignement du patrimoine naturel, Natura 2000 en particulier, des sites et du plan d'épandage, il n'y a pas été réalisé d'étude d'incidence approfondie.**

La zone où est prévue la construction du bâtiment en projet ne présente pas d'espèce protégée.

## **9. L'AIR ET LES ODEURS**

Les risques de dispersion des odeurs sont liés essentiellement aux bâtiments, au stockage et à l'épandage.

Les bâtiments sont clos, fermés et ventilés, nettoyés régulièrement.

La porcherie en projet sera implantée dans l'enceinte de l'élevage existant, perpendiculairement aux bâtiments existants. Le tiers le plus proche est à 190 m des bâtiments existants et 264 m du bâtiment en projet.

La distance réglementaire entre un bâtiment d'élevage et une maison d'habitation d'un tiers est de 100m.

Le bâtiment en projet sera équipé **système de lavage d'air** (avant sortie du bâtiment vers l'extérieur).

Le lavage d'air permet :